

que, à cause de nôtre indignité, & Nous lui rendimes des actions de grâces, d'avoir pû exercer nôtre Ministère & Service Apostolique, dans ces heureux commencemens de vôtre Regne. Car il n'y a rien, soit pour rétablir & maintenir la tranquillité des Eglises & du bien public, soit pour conserver l'Autorité de St. Pierre, soit pour rappeler dans le chemin de paix, ceux qui s'en sont égarés, que Nous ne puissions Nous promettre de vôtre Veneration filiale envers ce St. Siege, sur-tout depuis qu'on a joint à vôtre Naturel Royal, une pieuse & excellente éducation, & que nôtre très-cher Fils en Christ, Philippe Duc d'Orleans, Regent de France, se distingue par une singulière sagesse, & par une admirable attention pour la Religion Catholique. Nous estimons que ces choses avoient été réservées par la Providence Divine, pour ces tems de troubles & d'adversité, afin que Nous prissions en main avec d'autant plus d'ardeur & de confiance, le maintien de la Cause de Dieu, & que Vous, très-cher Fils, pour mériter l'assistance Divine pour vôtre conservation & le bien de vôtre Regne, consacraissiez à Christ & à l'Eglise les prémices de vôtre Regne.

Nous n'avons néanmoins pas dessein de vous remettre devant les yeux, tous les maux assez connus à vôtre Majesté, que ce Livre qui a fait tant de bruit, imprimé en François, a causé dans vôtre France, au sujet des zizanies semées dans le Champ du Seigneur: Ce Livre si connu & répandu, dont l'Auteur, sous un dehors trompeur & une pieté voilée, voudroit faire recevoir les Dogmes dépravés; a excité dans vos Etats de funestes mouvemens parmi les Esprits & causé de grands troubles. Vous ne devez pas non plus ignorer, avec quel empressement & quelle chaleur Louis XIV.

Roi